

Après le calme, la tempête !

FEVRIER 2019

Après une année 2017 difficile avec la fermeture de cinq boutiques (Montpellier Antigone, Toulouse La Plaine, Nîmes Carbonnel, Perpignan Château Roussillon et Muret), une année 2018 avec une fermeture (à Narbonne, vendu comme étant une relocalisation) , l'année 2019 commence sur les chapeaux de roues à l'AD SOM !

En effet, à peine les vœux passés, la direction de l'AD nous a annoncé deux « projets de fermetures de boutiques pour 2019 !

Afin d'accompagner au mieux les salariés impactés par ces projets, la CFE- CGC a demandé à la direction lors du CE du 24 janvier l'ouverture de négociation !

**Au vue de la disparité entre les accords d'accompagnements, La CFE-CGC a demandé la négociation d'un accord cadre national applicable à toutes les fermetures éventuelles afin que les salariés bénéficient du même accompagnement.
Notre demande étant restée sans réponse, nous avons sollicité une négociation locale.**

La première séance est prévue le 19 février !

Il est indispensable pour la CFE-CGC que cet accord comporte :

- Un « volet EMPLOI » : pour permettre aux salariés qui le souhaitent de rester à l'AD.
- Un rappel et des précisions sur les accords existants : salariés à - de 3 ans de la retraite, notion de priorité...
- Une application souple de la Décision 14.
- Des engagements sur les rythmes de travail.
- Un « volet Financier » : pour compenser l'impact des fermetures » pour tous les salariés qui souhaitent rester à l'AD mais également pour ceux qui souhaitent faire une mobilité.
- Un accompagnement RH de qualité avec la présence régulière d'un conseiller Orange Avenir dans les boutiques impactées.



La CFE- CGC vous tiendra informés de l'évolution des négociations, d'ici là, n'hésitez pas à contacter vos délégués syndicaux CFE-CGC

Vos délégué(e)s Syndicaux CFE-CGC :

Denis GAWLIK 06.79.72.99.52

Maryline REY 06.88.45.30.47

Emilie GALL 06.73.27.27.11

